

RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2024 (ENFANTS NÉS EN 2021)



INSCRIPTION

 Mairie de CROTTET 03 85 31 54 87 mairie@crottet.fr

L'inscription est de la compétence du maire. Présentez-vous au secrétariat de la mairie avec :

- le livret de famille
- un justificatif de domicile
 - 2. Ecole de CROTTET 03 85 36 22 78 ce.0010334h@ac-lyon.fr

Prenez ensuite rendez-vous avec le directeur de l'école. Vous devrez présenter :

- le livret de famille
- un document attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour.
- le certificat de radiation pour les élèves venant d'une autre école
- ▶ Si l'enfant ne change pas d'école, vous n'avez pas à renouveler son inscription chaque année.
- ▶ Si vous connaissez une famille qui vient d'arriver ou qui va arriver sur la commune, merci de transmettre l'information.

RADIATION

La radiation est de la compétence du directeur. Il convient de prendre rendez-vous avant la date du départ pour obtenir le certificat de radiation.

Si vous savez déjà que votre enfant ne fréquentera plus l'école l'an prochain, merci d'en avertir le directeur.

L. Coudurier-Curveur, le directeur